



Luxemburgische App ausgezeichnet

Das Unternehmen VdV Concept ist für ihre Marke Medihoo mit dem European AppCup 2015 ausgezeichnet worden. Die App ermöglicht, weltweit Zugänglichkeit und Vergleichbarkeit von Gesundheitsdienstleistern zu verbessern.

ARGENTA-FUND Sicav

27, boulevard du Prince Henri
L-1724 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg n° B 26881
(le „Fonds“)

Avis aux actionnaires

Le conseil d'administration du Fonds (le „Conseil“) informe ses actionnaires qu'il a été décidé, le 19 décembre 2014, de procéder à des modifications dans le prospectus du Fonds actuellement en vigueur (le „Prospectus“) afin de désigner ARGENTA ASSET MANAGEMENT S.A. („AAM“) en tant que société de gestion au sens du chapitre 15 de la Loi du 17 décembre 2010, relative aux organismes de placement collectif (la „Loi de 2010“). Le Fonds lui a délégué les activités de gestion des investissements, d'administration et de commercialisation. Le siège social d'AAM est situé au 29, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg. Elle a été immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 35.185. L'objet social d'AAM est la gestion collective de portefeuilles d'OPCVM luxembourgeois et/ou étrangers agréés conformément à la Directive 2009/65/CE, pour le compte de leurs porteurs de parts ou de leurs actionnaires, conformément aux dispositions du chapitre 15 de la Loi de 2010, l'administration de ses propres actifs n'ayant qu'un caractère accessoire.

La désignation d'AAM comme société de gestion au sens de la Loi de 2010 n'impliquera pas de changement de la structure des frais du Fonds.

Le Fonds a par ailleurs changé l'adresse de son siège social qui sera désormais situé au 29, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. AAM doit toujours agir dans l'intérêt des actionnaires de la Société et conformément aux dispositions de la Loi de 2010, du Prospectus et des statuts du Fonds.

Le Conseil a, par ailleurs, décidé le 6 février 2015, de désigner avec effet au 18 février 2015 la société Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg S.à r.l. ayant son siège au 29, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, comme dépositaire des titres au porteur au sens de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Les actionnaires du Fonds détenteurs de titres au porteur ont jusqu'au 18 février 2016 pour déposer leurs titres au porteur auprès de Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg S.à r.l. Les droits de vote attachés aux actions au porteur qui n'auront pas été immobilisées au 18 février 2015 seront automatiquement suspendus jusqu'à leur immobilisation. Les actions au porteur dont le droit de vote est suspendu, ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et des majorités au cours des assemblées générales et les titulaires de ces actions au porteur ne seront pas admis à ces assemblées générales.

Les actions au porteur qui n'auront pas été immobilisées au 18 février 2016 seront annulées.

Les actionnaires du Fonds qui ne seraient pas d'accord avec les changements envisagés ont la possibilité, en cas de désaccord, de demander le rachat de leurs actions sans frais de rachat ou autres frais sauf taxes éventuelles pendant une période d'un mois à compter du 27 mars 2015, c'est-à-dire jusqu'au 27 avril 2015 inclus. Passé ce délai, les actionnaires qui n'auront pas usé de la faculté de rachat seront liés par tous les changements dont il est question.

Le nouveau projet de Prospectus daté de Avril 2015 est disponible gratuitement sur simple demande au siège social du Fonds.

Le prospectus daté de Avril 2015, les documents contenant les informations clés pour l'investisseur en français et en néerlandais, ainsi que le dernier rapport (semi-)annuel de gestion en français sont disponibles gratuitement auprès du siège social du Fonds ainsi qu'auprès d'Argenta Banque d'Epargne S.A. à Belgiquei 49-53, B-2018 Anvers. Ces documents sont également disponibles sur le site www.argenta.be.

Luxembourg, le 27 mars 2015

Le Conseil
168569



Fernand, Pol, Annick und Josée Ernster, Staatssekretärin Francine Closener und Unternehmens-Botschafterin Joëlle Letsch vor dem Bild der Buchhändlerin und Unternehmerin Claire Ernster-Kihn während der Vernissage

ARGENTA FUND OF FUNDS Sicav

Siège social:
27, Boulevard du Prince Henri
L-1724 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 149.912
(le „Fonds“)

Avis aux actionnaires

Le conseil d'administration du Fonds (le „Conseil“) informe ses actionnaires qu'il a été décidé, le 19 décembre 2014, de procéder à des modifications dans le prospectus du Fonds actuellement en vigueur (le „Prospectus“) afin de désigner ARGENTA ASSET MANAGEMENT S.A. („AAM“) en tant que société de gestion au sens du chapitre 15 de la Loi du 17 décembre 2010, relative aux organismes de placement collectif (la „Loi de 2010“).

Le Fonds lui a délégué les activités de gestion des investissements, d'administration et de commercialisation. Le siège social d'AAM est situé au 29, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Elle a été immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 35.185. L'objet social d'AAM est la gestion collective de portefeuilles d'OPCVM luxembourgeois et/ou étrangers agréés conformément à la Directive 2009/65/CE, pour le compte de leurs porteurs de parts ou de leurs actionnaires, conformément aux dispositions du chapitre 15 de la Loi de 2010, l'administration de ses propres actifs n'ayant qu'un caractère accessoire.

La désignation d'AAM comme société de gestion au sens de la Loi de 2010 n'impliquera pas de changement de la structure des frais du Fonds.

Le Fonds a par ailleurs changé l'adresse de son siège social qui sera désormais situé au 29, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. AAM doit toujours agir dans l'intérêt des actionnaires de la Société et conformément aux dispositions de la Loi de 2010, du Prospectus et des statuts du Fonds.

Le Conseil a, par ailleurs, décidé le 6 février 2015, de désigner avec effet au

18 février 2015 la société Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg S.à r.l. ayant son siège au 29, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, comme dépositaire des titres au porteur au sens de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Les actionnaires du Fonds détenteurs de titres au porteur ont jusqu'au 18 février 2016 pour déposer leurs titres au porteur auprès de Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg S.à r.l. Les droits de vote attachés aux actions au porteur qui n'auront pas été immobilisées au 18 février 2015 seront automatiquement suspendus jusqu'à leur immobilisation. Les actions au porteur dont le droit de vote est suspendu, ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et des majorités au cours des assemblées générales et les titulaires de ces actions au porteur ne seront pas admis à ces assemblées générales.

Les actions au porteur qui n'auront pas été immobilisées au 18 février 2016 seront annulées. Les actionnaires du Fonds qui ne seraient pas d'accord avec les changements envisagés ont la possibilité, en cas de désaccord, de demander le rachat de leurs actions sans frais de rachat ou autres frais sauf taxes éventuelles pendant une période d'un mois à compter du 27 mars 2015, c'est-à-dire jusqu'au 27 avril 2015 inclus. Passé ce délai, les actionnaires qui n'auront pas usé de la faculté de rachat seront liés par tous les changements dont il est question.

Le nouveau projet de Prospectus daté de Avril 2015 est disponible gratuitement sur simple demande au siège social du Fonds.

Le prospectus daté de Avril 2015, les documents contenant les informations clés pour l'investisseur en français et en néerlandais, ainsi que le dernier rapport (semi-)annuel de gestion en français sont disponibles gratuitement auprès du siège social du Fonds ainsi qu'auprès d'Argenta Banque d'Epargne S.A. à Belgiquei 49-53, B-2018 Anvers. Ces documents sont également disponibles sur le site www.argenta.be.

Luxembourg, le 27 mars 2015

Le Conseil
168570

PARO S.A. - SPF

45, Avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTTELBRUCK
RCS Luxembourg N° B 45 366

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'Assemblée Générale Ordinaire

de la société qui se tiendra exceptionnellement le mercredi 8 avril 2015 à 10.00 hrs au siège social de la société à L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy, avec

l'Ordre du jour

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31.12.2014;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2014;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;
5. Elections statutaires;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration
167924

Pionnières mit Betrieben

Wanderausstellung großer Erfolg

LUXEMBURG
CORDELIA CHATON

Sie waren Klavierhändlerin, Zahnärztin oder Friseurmeisterin: Die zwölf Frauen, die derzeit in den Räumen der Handelskammer präsentiert werden, sind alle Pionnières des Unternehmertums. So lautet auch der Titel der Wanderausstellung, die gestern der Öffentlichkeit vorgestellt wurde - in Anwesenheit vieler Nachkommen dieser außergewöhnlichen Frauen.

„Wir sind auf die Idee gekommen, weil wir uns gesagt haben: Vor uns gab es auch schon Unternehmerinnen, die uns inspirieren können“, erklärt Joëlle Letsch Botschafterin des luxemburgischen Unternehmertums. Letsch, Gesellschafterin beim ADT Center, meint: „Selbst als Frauen noch kein Bankkonto besitzen durften und vom Wahlrecht ausgeschlossen waren, haben sie sich gegen Konventionen gestellt, um ihren Traum vom Unternehmen zu realisieren.“ Frauen wie Barbe Peckels, die von 1852 bis 1906 das Restaurant „La Gaichel“ führte, das es auch heute noch gibt. Oder Marie Reckinger, die ab 1917 nach dem plötzlichen Tod ihres Mannes bis zu ihrem eigenen Ende einen Sanitärbetrieb führte. Auch die Mercedes-Händlerin Valentine Meris-Wagner oder die Kurzwarenhändlerin Marie Mart-Berg haben ihren Platz in der Ausstellung, die die Zeit von 1850 bis 1970 abdeckt. Beeindruckend waren die Erinnerungen der anwesenden Nachkommen. So berichtet Colette Mart, dass ihre Oma vier Jungs alleine groß zog - und ihr Vater hinterher auf Lernen und Selbständigkeit pochte. „Das war in meiner Jugend, wo man früh heiratete, nicht selbstverständlich.“

Viele Orte im Land sind vertreten. Dazu haben die Initiatorinnen Pionrierinnen der freien Berufe wie die erste Hausärztin Louise Welter ausgesucht. Auch vier internationale Beispiele für Unternehmerinnen gibt es wie Anna Sacher aus Wien oder Margarete Steiff, Erfinderin der gleichnamigen Teddys.

Handelskammer-Präsident Carlo Thelen freut sich, die bereits von mehreren Schulen und Unternehmen angefragte Ausstellung noch bis zum 3. April zeigen zu können. „Wir unterstützen viele Initiativen wie das Female Board Pool oder die Femmes Cheffes d'Entreprise, weil es bei den Frauen Potential gibt“, betonte er.

Auch Marc Gross von der Handwerkskammer, wünscht sich mehr als derzeit 25 Prozent Unternehmenschefinnen.

➔ www.femmespionnieres.lu



Drei Generationen: Danielle, Laura, Léa, Jean-Marie und Lionel Ferber vom 1928 gegründeten Ferber Hair & Style

Fotos: A. Rischard